son œuvre, ou affaiblie par deux années de prison sans espoir, l'accusée se laissa-t-elle aller à avouer librement, ou les juges passèrent outre à ses dénégations ? On ne sait, cet épisode du procès étant entouré de mystère. Il semble qu'on se soit particulièrement intéressé au bon sens de la sorcière. Au début de septembre, ils demandèrent au geôlier s'il n'avait rien remarqué d'anormal à ce sujet. Il leur fut répondu le 12 que « dans les conversations journalières, le chipier, sa femme et aultres n'ont remarqué qu'elle seroit troublée d'esprit et de jugement ».

Le même jour, le geôlier, porteur de ciseaux et de rasoir, lui coupa les cheveux, lui rasa toutes les parties du corps. Il s'en alla emportant ses vêtements, ne lui laissant en échange qu'une grossière chemise de jute.

Mais les conseillers avaient des scrupules. Ils ne se contentèrent pas du rapport du geôlier, ils le firent comparaître. Interrogé sur le comportement mental de l'accusée, celui-ci fut moins affirmatif. Il déclara que « la dite prisonnière estoit bourde et ne scavoit ce qu'elle disoit, mais qu'à d'autres moments elle avoit son bon sens ».

Le 27 septembre, l'inculpée fut exorcisée. On s'inquiéta encore de l'entendement de celle-ci. Les juges firent venir la femme du geôlier. Interrogée si « ès devises et conversations journalières avec la dite prisonnière depuis qu'elle est en prison, elle n'a pas remarqué qu'elle soit troublée d'esprit et de jugement, » elle répondit n'avoir rien remarqué.

Le 17 octobre, les conseillers délégués rendirent la sentence définitive : c'était la mort par le feu avec strangulation préalable. Dès ce jour, Anne fut ramenée à Warêt-la-Chaussée où devait avoir lieu au plus tôt l'exécution.

Dans la nuit qui suivit, Léonard Balzat et son aide dressèrent le bûcher, vaste amoncellement de cent fagots achetés au village même. Au centre, des gerbes de paille furent disposés, on y pratiqua une alvéole où l'on mit un tabouret.

A l'aube, Anne fut réveillée par le geôlier, le greffier de la cour et un religieux de l'ordre des Minimes qui lui annoncèrent la fatale nouvelle. On se mit en marche. Le bourreau attendait dehors avec une charrette, l'inculpée y monta. Arrivée à l'extrémité du village, là où se trouvait le bûcher, la condamnée ranima ses dernières forces. A haute voix, elle reconnut ses péchés, elle dénia être sorcière et ne se reconnut aucun complice. Léonard Balzat l'aida à enjamber les fagots, l'assit sur l'escabeau parmi la paille et brusquement l'étrangla. L'aide mit le feu à la paille et aux fagots. D'âcres volutes de fumée s'élevèrent rapidement. Le grésillement de la flamme s'entendit de toutes parts. Le bûcher brûla deux jours. A l'aube du troisième, les cendres furent dispersées aux quatre vents.

Le souvenir d'une sorcière jeune, belle et célèbre devait hanter